

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 71 (2013)
Heft: 3

Artikel: Introduction
Autor: Swaton, Sophie / Baranzini, Roberto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

SOPHIE SWATON

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne
sophie.swaton@unil.ch

ROBERTO BARANZINI

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne
roberto.baranzini@unil.ch

A la question de savoir si les coopératives sont un moyen adapté pour sortir de la crise, la réponse de Simel Esim est affirmative¹: les coopératives offrent un cadre favorable. S'appuyant sur les récents rapports du BIT de 2009² et de 2013³ ainsi que sur le rapport du Parlement Européen de cette même année⁴, la Cheffe de la branche coopérative du Bureau International du Travail explique qu'à chaque nouvelle crise, des coopératives émergent sous des formes différentes, que ce soit dans les années 1840 en Grande-Bretagne ou au début du troisième millénaire en Argentine:

L'apparition des coopératives fut un phénomène spécifique durant les difficultés économiques des années 1840 au Royaume-Uni lorsque surgirent les coopératives de consommateurs ; en Allemagne la crise agricole des années 1860 conduit à la création à grande échelle de coopératives agricoles; la Grande Dépression des années 1929-1930 aux Etats-Unis engendra un grand nombre de coopératives auto-gérées; et en Argentine de nombreuses coopératives de travailleurs ont été formées suite à la crise financière du début des années 2000.

Dans le contexte actuel, il est donc logique, d'après cette grille de lecture, que le modèle coopératif apparaisse comme une réponse renouvelée à une demande économique, sociale et de plus en plus environnementale. Les banques coopératives ont expliqué comment elles avaient mieux résisté à la crise que certaines banques du secteur capitaliste. En matière de production, l'immense coopérative Mondragon fait office de valeur forte, au même titre que des coopératives de taille modeste dans l'agriculture de proximité ou dans de nouveaux secteurs qui mériteraient une analyse détaillée.

¹ Dans son article du 08 juillet 2013 intitulé « In this Times of Crises Can Cooperatives Come to the Rescue? » en ligne sur le site d'UNRISD : www.unrisd.org.

² Birchall J. et Hammond Ketilson L. (2009), *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis. Report for the Sustainable Enterprise Programme*, Bureau International du Travail, Genève.

³ Birchall J. (2013), *Resilience in a downturn: The power of financial cooperatives in times of crisis*, Bureau International du Travail, Genève.

⁴ Parlement européen, 27 février 2013, *Draft report on the contributions to overcoming the crisis*. En ligne également sur le site www.unrisd.org.

Il est vrai qu'en période de crise, le recours à des modèles économiques inscrits dans la filiation de l'économie sociale et solidaire est courant. Il s'agit de mettre en lumière d'autres manières d'entreprendre avec notamment l'affirmation du primat des personnes sur le capital ou la promotion de la participation («une personne, une voix») qui auraient des vertus méconnues par l'entreprise capitaliste. Au-delà de la forme juridique, le caractère limité de la lucrativité est invoqué pour caractériser, entre autres critères, ces entreprises dites sociales au sens de l'économie sociale et solidaire.

Néanmoins, rappelons que cette filiation par les formes juridiques en général et donc pour les coopératives en particulier, est loin d'être systématique, comme en témoigne la non-appartenance en Suisse romande des géants de la distribution Migros et Coop à la Chambre de l'économie sociale et solidaire de Genève, APRÈS-GE. D'où une question de taille: qu'est ce qui constitue la spécificité des coopératives, au-delà d'ailleurs des multiples formes qu'elles peuvent revêtir?⁵ Pourquoi offrent-elles un modèle que certains n'hésitent pas à qualifier de «modèle de résilience» à l'instar de Birchall et al. (2009)? Ont-elles des caractéristiques spéciales qui fonctionneraient comme des causes endogènes? Ou faut-il chercher du côté des acteurs cette énergie renouvelée et cette capacité à se ré-inventer?

Précisément, c'est à un examen de fond théorique que nous avons souhaité soumettre le modèle coopératif dans ce dossier. L'accent est mis sur le volet technique des coopératives. En effet, l'enjeu est de communiquer sur ce qui constitue la (ou les) spécificité(s) des coopératives. Ainsi, plusieurs registres se croisent, du droit au management en passant par l'histoire et les valeurs. Les communications de ce dossier s'articulent autour de ces thématiques souvent transversales. Quelles sont les particularités juridiques des coopératives? Dans les pratiques, comment les valeurs s'ancrent-elles? Quelle gouvernance appliquer dans la mise en œuvre de la participation, de la démocratie ou encore dans la formation des sociétaires? Loin de se complaire dans un examen d'autosatisfaction, il s'agit de rendre compte de la manière dont le modèle coopératif se décline à plusieurs niveaux et ce sans exclure les difficultés et les limites rencontrés. Dès lors, nous soulignerons d'autant mieux les défis à relever pour les coopératives du troisième millénaire dans une perspective résolument internationale.

Auparavant, il importe de situer le plan d'action dans lequel s'inscrivent les coopératives. C'est précisément ce à quoi s'efforce Mathieu de Poorter, rappelant au passage les principes coopératifs de référence dans le contexte de leur émergence. Au delà du droit suisse⁶ et du droit français extrêmement complexe,⁷ Hagen Henry entend montrer que «le droit coopératif n'y est pour rien». Sa communication étudie l'évolution de la législation coopérative, liée également à la question de la durabilité, et assoie les conditions nécessaires pour un renouvellement du droit coopératif. En l'absence d'un droit de référence, il devient fondamental de se référer à des principes et des valeurs spécifiques au sein des coopératives.

C'est à une analyse ciblée sur les valeurs que se livre Nathalie Hector dans sa communication en se focalisant sur l'évolution des banques coopératives et sur leur adaptation à un contexte hautement concurrentiel. Si les «valeurs humanistes dominant», c'est sans doute qu'en

⁵ Pour s'en faire une idée, voir le site français, www.senat.fr/rap/r11-707/r11-707.html

⁶ Nous renvoyons au guide de l'entrepreneur de l'ESS édité par APRÈS-GE en 2012 : *Créer une entreprise sociale et solidaire : le guide*, 136 p.

⁷ Voir l'article de Laurent Gros et de Caroline Naett, 2010, « Droit coopératif, es-tu là? », *Revue internationale de l'économie sociale*, RECMA, 317, p. 17-30.

toile de fond, se tisse un principe fondamental pour les coopératives, celui de gouvernance, qu'Annick Lainé présente sous une approche multi-paradigmatique. L'auteure se concentre sur un idéal-type de gouvernance en proposant également des recommandations pour de bonnes pratiques.

Car les principes et les valeurs du modèle coopératif n'ont de sens que s'ils s'incarnent concrètement, malgré les obstacles qui s'érigent. C'est ce dont rend compte Jean-Luc Chautagnat dans une communication au titre explicite: «Faire vivre la gouvernance». Au final, le bilan que dressent de l'année internationale des coopératives, Stéphane Bertrand et Jean-Pierre Girard reprend en partie ces différentes spécificités du «riche» modèle coopératif tout en posant la base des enjeux et des défis pour le prochain sommet international des coopératives de 2014.

A l'issue de ces contributions, nous serons alors en mesure de formuler des pistes de réflexions et d'actions en reprenant le fil des principaux arguments avancés par les spécialistes de ce dossier sur la (ou les) spécificité(s) du modèle coopératif ainsi que sur les enjeux de son «rayonnement» pour reprendre l'expression de Stéphane Bertrand et Jean-Pierre Girard.

